

ÉTUDE  
OCTOBRE  
2023

Centre national  
de la musique



# Cartographie des fonds européens utilisés par la filière musicale française

Sur la période  
2014-2020

## Table des matières

<b>Méthodologie &amp; calendrier .....</b>	<b>3</b>
<b>La programmation 2014-2020 .....</b>	<b>4</b>
1. La stratégie Europe 2020 .....	4
2. Les types de fonds mobilisables par le secteur de la musique .....	4
A. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) .....	4
B. Les programmes sectoriels .....	5
<b>Les fonds structurels et d'investissement (FESI) .....</b>	<b>6</b>
A. Méthodologie & nombre de projets musique .....	6
B. Catégories de projets .....	7
<b>Les fonds sectoriels .....</b>	<b>17</b>
1. Erasmus + .....	17
A. Méthodologie & nombre de projets musique .....	17
B. Catégories de projet .....	18
2. Europe créative .....	21
A. Méthodologie & nombre de projets musique .....	21
B. Catégories de projets .....	21
<b>3. Total des projets réalisés sur la période .....</b>	<b>24</b>

# Méthodologie & calendrier

Le travail d'étude s'est déroulé entre mars 2022 et juin 2023. Il s'est appuyé sur trois phases de travail :

- la recherche et le traitement de données récoltées auprès des gestionnaires de fonds européens ou sur les sites Internet des fonds ou de leurs gestionnaires ;
- l'écriture et la mise en contexte pour présenter les résultats obtenus ;
- l'analyse, la confrontation et la synthèse des informations récoltées pour aboutir aux conclusions de cette étude.

L'ensemble des données traitées ont été recueillies auprès des opérateurs chargés de leur gestion :

- les données FSE / FEDER / LEADER / FEADER ont été obtenues auprès des services dédiés au sein des conseils régionaux ;
- les données Erasmus+ et Europe créative ont été collectées sur les sites Internet dédiés à chaque fonds.

# La programmation 2014-2020

## 1. La stratégie Europe 2020

Signée en 2010 par les États membres de l'Union européenne, la **stratégie Europe 2020** avait pour objectif principal de **favoriser une croissance « intelligente, durable et inclusive »**<sup>1</sup>. Onze thématiques principales avaient été définies : Recherche et innovation, Numérique, PME-Compétitivité, Transition énergétique, Changement climatique, Protection de l'environnement, Transports, Emploi, Inclusion sociale, Formation et Capacités administratives<sup>2</sup>. Pour la période 2014-2020, le cadre financier pluriannuel défini pour les 28 États s'élevait à 960 milliards d'euros (tous types de fonds confondus).

## 2. Les types de fonds mobilisables par le secteur de la musique

Les programmes de financement européens mobilisables par le secteur musical sur cette période étaient de deux types : les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) gérés par les États membres ; et les programmes sectoriels gérés par la Commission européenne.

### A. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)<sup>3</sup>

On en compte quatre mobilisables par le secteur musical :

- **le FEDER** (Fonds européen de développement régional), qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il inclut les actions de coopération territoriale européenne (Interreg) ;
- **le FSE** (Fonds social européen), qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il inclut le programme IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) ;
- **le FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural), qui intervient dans le cadre de la politique de développement rural ;

<sup>1</sup> Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:em0028&from=FR>.

<sup>2</sup> Source : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/infographies/infographie-repartition-thematique-des-maquettes-feder-fse-iej-par-region>.

<sup>3</sup> Source : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens>.

- **le LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) qui intervient en complémentarité de la politique agricole commune pour accompagner la transformation et la diversification des zones rurales. Ce fonds est financé par le FEADER.

Ces fonds sont gérés par différents opérateurs :

- les conseils régionaux gèrent Le FEDER, le FEADER et 35 % du FSE ;
- l'État gère 65 % du FSE, un programme FEDER-FSE et deux programmes FEADER ;
- les groupements d'action locale (GAL)<sup>4</sup> gèrent les fonds LEADER.

## B. Les programmes sectoriels

Le secteur de la musique a la possibilité de s'orienter en priorité vers deux types de fonds, gérés par la Commission européenne :

- **Europe créative**, qui vise à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel ;
- **Erasmus+**, qui vise à soutenir la mobilité et la coopération dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport.

---

<sup>4</sup> Un groupe d'action locale est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen LEADER. Voir leur répartition : <https://www.reseaurural.fr/territoire-leader/la-carte-des-gal>.

# Les fonds structurels et d'investissement (FESI)

## A. Méthodologie & nombre de projets musique

Les données récoltées ont été compilées en mélangeant deux types de données :

- La première typologie de données provenait des listings des opérations menées par programmes, disponibles auprès des gestionnaires de fonds (conseils régionaux ou GAL). Deux cas de figure se sont présentés :
  - o si les Régions concernées avaient mobilisé des fonds sur la filière musicale, les personnes référentes transmettaient des listings déjà triés faisant ressortir les projets musique ; ou bien le listing général des projets soutenus sur la période ;
  - o si les Régions n'avaient pas mobilisé de fonds sur la filière musicale, aucun listing n'était transmis ;
- La seconde typologie de données provenait de la recherche d'informations sur Internet, via des sites dédiés.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales<sup>5</sup>, via le site « Europe en France », répertorie l'ensemble des projets financés par les fonds structurels. Le nombre de projets FEDER et FSE réalisés sur la période 2014-2020 a été obtenu à cet endroit. Ces informations ont été regroupées avec celles obtenues directement auprès des services des Régions auditionnés. Le nombre total d'opérations LEADER et FEADER réalisées sur la période étudiée n'a pu être comptabilisé. Les descriptions des opérations identifiées ont été fournies par les services des Régions et des GAL auditionnés.

Le travail de tri a été réalisé à partir des différents fichiers récupérés et regroupés au sein d'un fichier unique. Une recherche a été faite avec les mots clés « art », « culture », « *cultural* », « *music* », « musique », « musical », « festival », « concert », « jazz », « rock », « classique », « *classical* ». À partir de cette recherche et des descriptions des projets, un tri manuel a été effectué pour faire ressortir les projets liés à la filière musicale. Il a permis d'identifier dans un premier temps 171 projets.

---

<sup>5</sup> <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/liste-des-operations-feder-fse-iej-2014-2020>. Voir aussi : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/infographies/infographie-repartition-des-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement-par-region>.

Un second tri a permis d'affiner la recherche pour identifier **114 projets touchant la filière musicale** : 42 projets LEADER, 39 projets FSE, 32 projets FEDER et 1 projet FEADER.

## B. Catégories de projets

Les 114 projets touchant la filière musicale sont étudiés et répartis comme suit :

Fonds	Projets répertoriés (total)	Nb de projets musique	Ratio (nombre)	Montant disponible en 2014 - 2020 <sup>6</sup>	Montant alloué aux projets musique	Ratio (montants)
FEDER (dont Interreg)	20 005	32	<b>0,0016 %</b> (1 pour 625)	11 milliards d'€	15 627 420 €	0,142%
FSE (dont IEJ)	27 820	39	<b>0,0014 %</b> (1 pour 713)	6,67 milliards d'€	6 188 709 €	0,927%
LEADER (dont FEADER)	Donnée non disponible	43		11,4 milliards d'€	1 628 264 €	1,428%
<b>TOTAL</b>	<b>47 825</b>	<b>114</b>		<b>29,07 milliards d'€</b>	<b>23 444 393 €</b>	<b>0,837%</b>

### a. Typologie d'actions

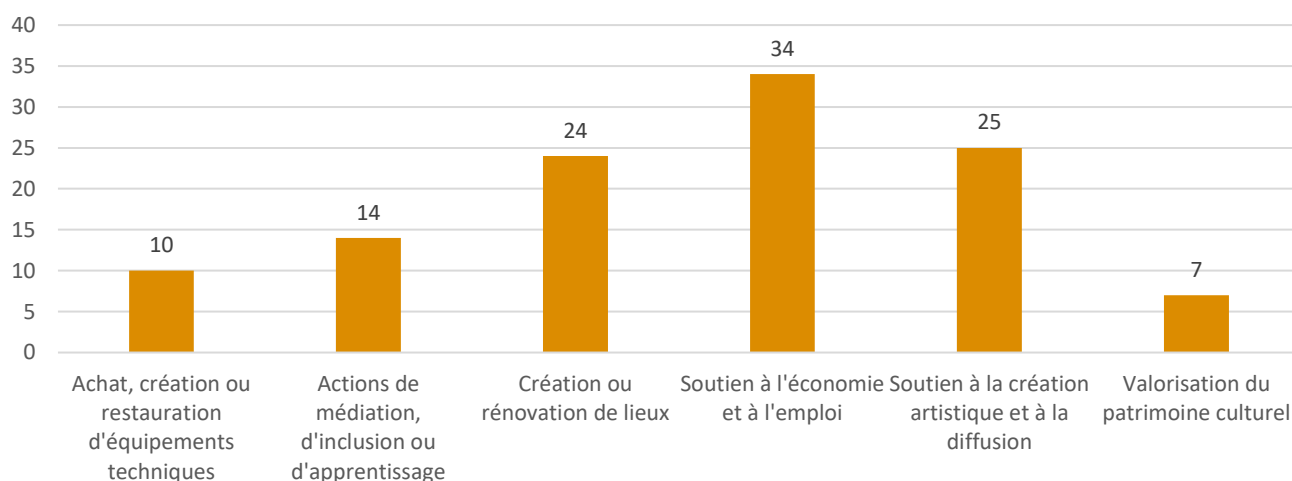
Six grandes typologies d'action ont été recensées :

- **l'achat, la création ou la restauration d'équipements** : acquisition d'une scène mobile, achat de matériel de sonorisation et d'éclairage, création d'un MOOC et d'une application ludique pour faire connaître les fondamentaux de l'enseignement de la musique, création d'une plateforme web de diffusion de masterclass de musique... ;
- **la création ou la rénovation de lieux** : création de salles de spectacles, espaces culturels, écoles de musique, restauration et entretien d'équipements (rénovations, réhabilitations, mise aux normes, aménagement de lieux...) ;
- **le soutien aux actions de médiation, d'inclusion et d'apprentissage** : actions musicales de proximité, intégration sociale et soutien scolaire pour jeunes enfants à travers la participation à un orchestre, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, création d'un *Serious Game* amenant à l'initiation au codage musical... ;

<sup>6</sup> Informations disponible sur le site Europe en France : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER#:~:text=Pour%20la%20p%C3%A9riode%202014%2D2020,relance%20%22React%2DEU%22.>

- **le soutien à la création artistique et à la diffusion** : soutien aux festivals, cofinancement d'une œuvre sonore et visuelle, modernisation artistique d'une fanfare, sensibilisation et incitation à des pratiques énergétiques plus durables dans le spectacle vivant, coopération transfrontalière autour du développement durable dans le secteur des musiques actuelles... ;
- **le soutien à l'économie et à l'emploi** : financement du Marché professionnel des musiques de l'océan Indien, sécurisation des parcours professionnels de jeunes musiciens et musiciennes actifs en situation de précarité, accompagnement d'artistes bénéficiaires du RSA, acquisition de matériels de production pour une société de fabrication d'instruments de musique, participation au développement économique des bistrots à travers l'organisation de concerts... ;
- **la valorisation du patrimoine culturel** : réalisation d'un webdocumentaire sur le violon populaire en Massif central, cofinancement d'un musée des musiques populaires, restauration d'un orgue...

Nombre de projets financés par typologie



Le financement de ces projets peut concerner un seul type de fonds (par exemple : les actions inclusives et de médiation sont financées par le FSE) ; ou bien mobiliser des fonds différents, selon les régions et le cadre des projets.

TYPE DE PROJET	NB DE PROJETS	FONDS MOBILISÉS
Achat, création ou restauration d'équipements techniques	10	LEADER : 3
		FEDER : 3
		FSE : 4
Actions de médiation, d'inclusion et d'apprentissage	14	LEADER : 7
		FEDER : 2
		FSE : 5

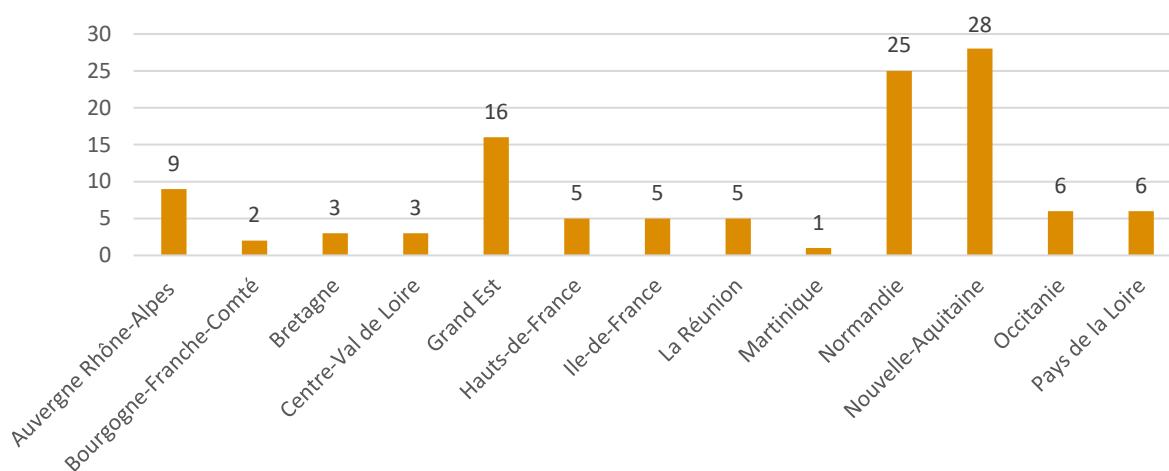


Création ou rénovation de lieux	24	FEDER : 12
		LEADER : 7
		FSE : 5
Soutien à l'économie et à l'emploi	34	FEADER : 1
		FEDER : 6
		LEADER : 14
		FSE : 13
Soutien à la création artistique et à la diffusion	25	FEDER : 7
		FSE : 11
		LEADER : 7
Valorisation du patrimoine culturel	7	FEDER : 2
		FSE : 1
		LEADER : 4

## b. Esthétiques représentées

Sur les 114 projets, presque la moitié (42%, soit 48 projets) incluaient d'autres arts (danse, théâtre, arts de la rue...).

## c. Répartition territoriale

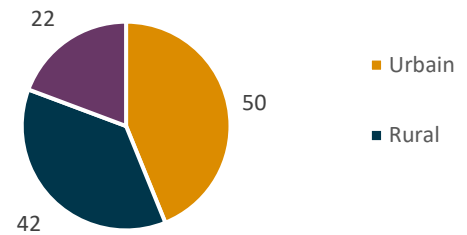


Ces projets se sont déroulés dans 13 des 18 Régions françaises. La moyenne est de 9 projets par Région, et la médiane est à 5.

**5 Régions françaises n'ont pas été concernées :** la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour ces cinq territoires, l'explication donnée lors de la collecte de données était que les fonds étaient priorisés sur des projets touchant au social, au développement économique et au soutien à l'emploi (qui correspondaient aux objectifs premiers de la stratégie Europe 2020).

**Les équilibres entre projets ruraux et urbains** sont à peu près équivalents : 50 projets sont localisés en milieu urbain contre 42 en milieu rural, et 22 projets touchent des espaces mixtes (urbain/péri-urbain et rural).

Répartition des projets par milieu



#### d. Bénéficiaires des projets

Les 114 projets concernent 89 porteurs de projets, 12 d'entre eux ayant soutenu entre 2 et 6 projets :

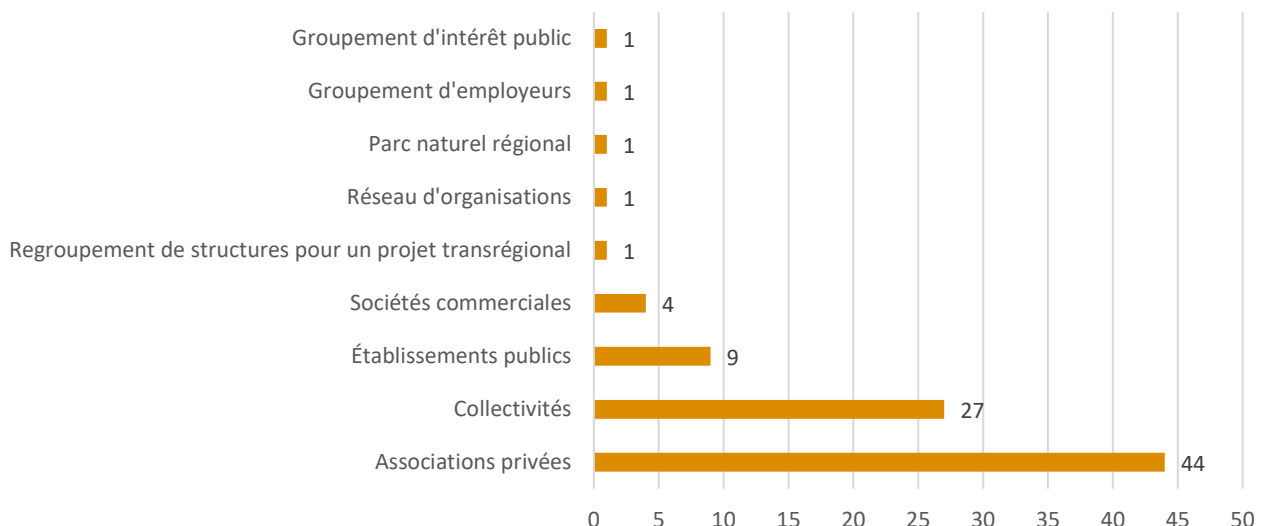
- 6 structures ont porté 2 projets,
- 3 structures ont porté 3 projets,
- 2 structures ont porté 5 projets,
- 1 structure a porté 6 projets.

#### Ces structures « multi porteuses de projets » vont en majorité solliciter les mêmes fonds. A

l'étude des projets, on peut remarquer deux tendances :

- Un même projet est prolongé, poursuivi ou renouvelé d'une année sur l'autre et va donc solliciter le même fonds pour les mêmes typologies d'actions. C'est le cas de la Région de La Réunion qui a sollicité cinq fois le fonds FEDER / Interreg pour les éditions 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de l'IOMMA, Marché professionnel des Musiques de l'océan Indien.
- Une fois qu'une structure a obtenu un financement structurel, il semble plus facile de le solliciter à nouveau. Par exemple, l'association Musique de Nuits Diffusion basée à Cenon, a sollicité trois fois le FSE pour des projets distincts.

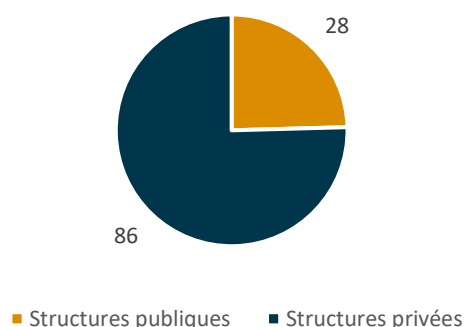
9 types de bénéficiaires ont été répertoriés :



On peut observer la répartition entre structures publiques et privées :

- structures privées : associations privées, sociétés commerciales, réseau d'organisations, regroupement de structures, groupement d'employeurs ;
- structures publiques : collectivités, établissements publics, universités, parc naturel régional, groupement d'intérêts public.

Nombre de projets par typologie de bénéficiaires

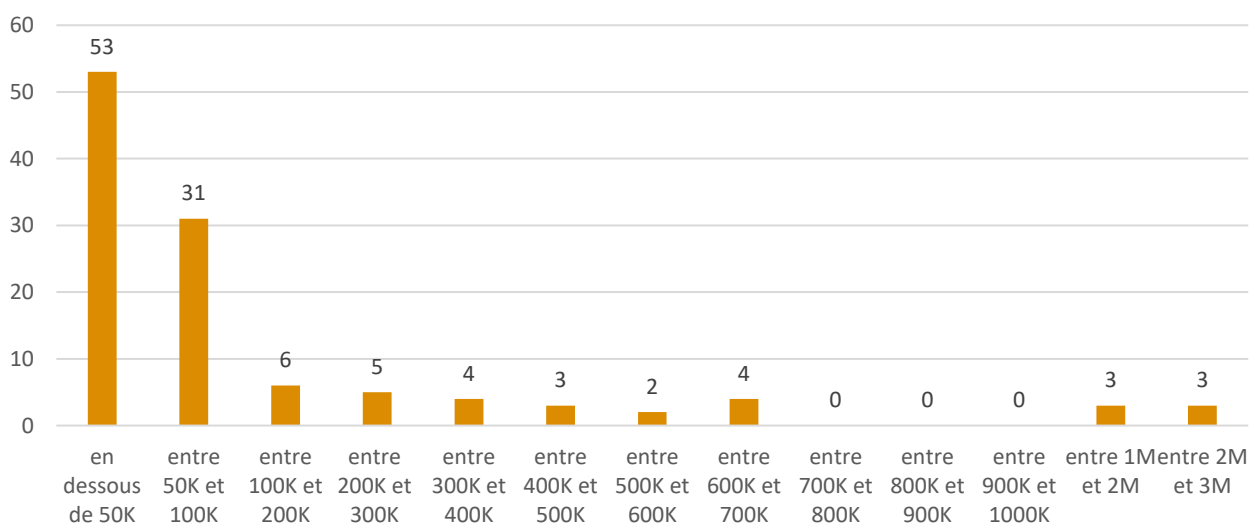


### e. Montants alloués

Au total, ces 114 projets ont reçu **23 444 393 €** de ces fonds communautaires, avec des aides allant de 4 206 € à 2 500 000 €. La moyenne par projet est de 205 653 €, et la médiane est à 51 222 €.

**30 % des aides sont en dessous de 25 000 €, et près de la moitié (48 %) sont inférieures à 50 000 €.** Ce type d'aides concerne le plus souvent du soutien à la création artistique et à la diffusion, des actions de médiation et d'inclusion, ou le soutien à la création ou la rénovation de petits lieux de diffusion.

Les grandes enveloppes, à plus de 1,2 M€, concernent 6 projets, soit 5 % du total. Il s'agit de projets d'ampleur comme la construction ou la relocalisation de grands équipements (conservatoires de musique, Scène nationale, musée), un atelier d'insertion de grande envergure à la Martinique ou encore des actions de coopération transfrontalière.



**La répartition des fonds entre structures privées et publiques** montre que les financements touchent en premier lieu des structures publiques (63 % des sommes totales).

	Montant total des fonds alloués	% des fonds par typologie de structure
Public	14 567 903 €	62 %
Privé	8 876 491 €	38 %

Les structures publiques ont bénéficié de fonds d'un montant moyen de 520 282 €, contre 103 215 € pour les structures privées. Plus les enveloppes sont importantes, plus cela concerne des structures publiques.

	<10 k€	<25 k€	<50 k€	<75 k€	<250 k€	<500 k€	<700 k€	entre 1,2 M€ et 2 M€	de 2 M€ à 2,5 M€
Public	50 %	29 %	37 %	29 %	56 %	33 %	83 %	33 %	100 %
Privé	50 %	71 %	63 %	71 %	44 %	67 %	17 %	67 %	0 %

## f. Exemples de projets

### DEMO

Projet de coopération transfrontalière entre la France et la Belgique, autour du développement durable dans le secteur des musiques actuelles. Années : 2015-2020. 7 partenaires : 4 français – Le Cabaret vert, Le Grand Mix, Les 4 Écluses, ExtraCité ; 3 wallons, 3 flamands

Budget total : 3 658 460 €

Financement Europe/FEDER INTERREG : 1 829 230 € (50 %)

<https://demo-europe.eu/fr/page-daccueil/>

### Pratiques musicales et handicap

Projet de création et de pérennisation d'un atelier de pratique musicale inclusif accessible à tous, avec une ouverture notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. Années : 2016-2018

Porteur de projet : association Cadence (Strasbourg)

Budget total : 23 000 €

Financement Europe/FSE : 17 250 € (75 %)

<https://cadence-musique.fr/>

## g. Récapitulatif des aides par Région et par types de fonds

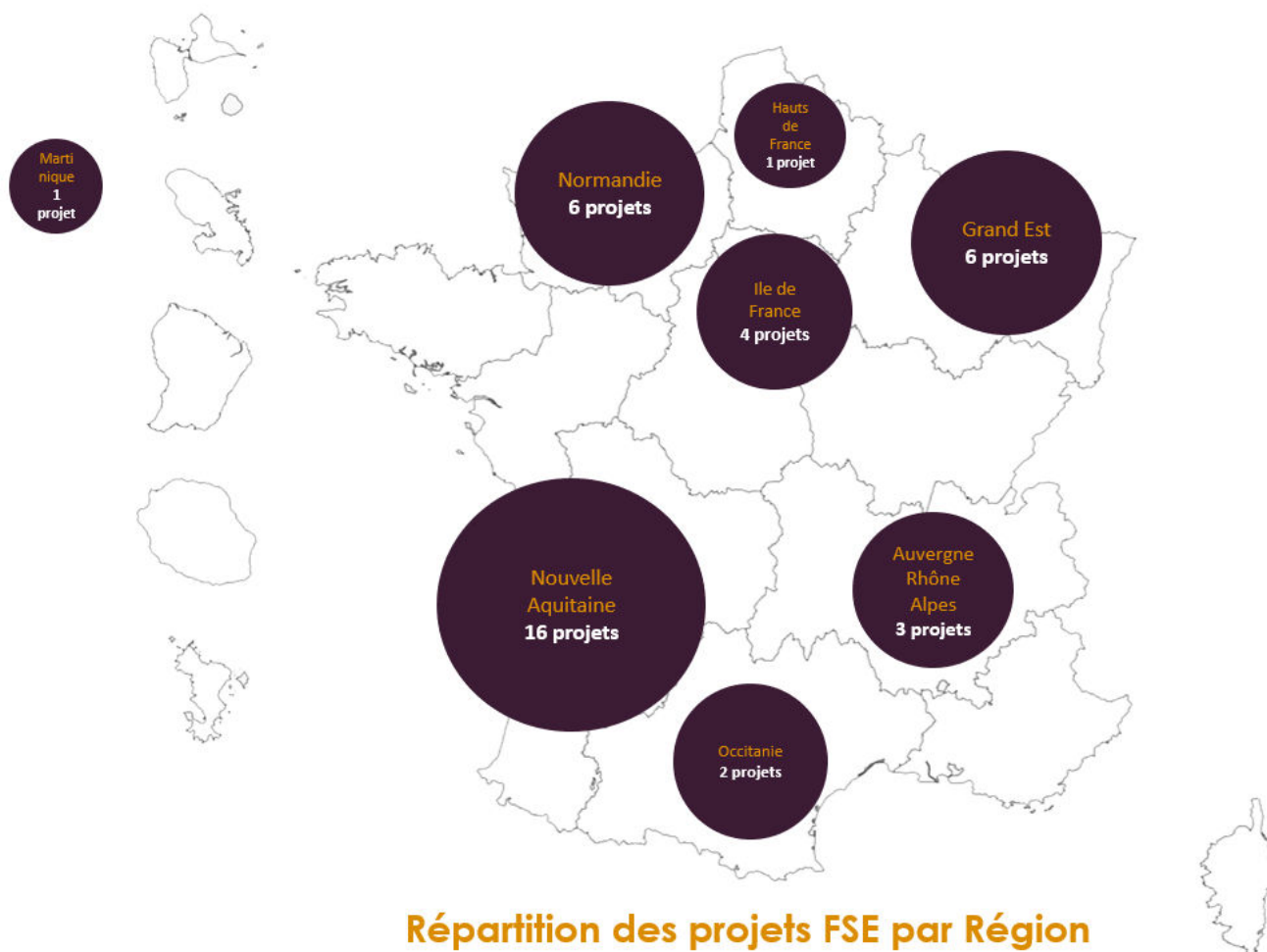
Régions	FEDER		FSE		FEADER (hors LEADER)		LEADER		Montant total	Total projets
	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb		
<b>Auvergne - Rhône - Alpes</b>			155 844 €	3	290 296 €	6			446 140 €	9
<b>BFC</b>	3 104 693 €	2							3 104 693 €	2
<b>Bretagne</b>	18 882 €	1			45 939 €	2			64 821 €	3
<b>Centre-Val de Loire</b>	199 953 €	1			48 806 €	1	58 200 €	1	306 959 €	3
<b>Corse</b>									0 €	0
<b>Grand Est</b>	1 659 061 €	7	141 231 €	6	107 770 €	3			1 908 062 €	16
<b>Guadeloupe</b>									0 €	0
<b>Guyane</b>									0 €	0
<b>Hauts-de-France</b>	5 157 788 €	4	44 665 €	1					5 202 453 €	5
<b>Ile-de-France</b>	81 706 €	1	620 378 €	4					702 084 €	5
<b>La Réunion</b>	1 966 306 €	5							1 966 306 €	5
<b>Martinique</b>			1 901 827 €	1					1 901 827 €	1
<b>Mayotte</b>									0 €	0
<b>Normandie</b>			318 392 €	6	653 435 €	19			971 827 €	25
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	3 439 031 €	11	2 921 248 €	16	50 000 €	1			6 410 279 €	28
<b>Occitanie</b>			85 124 €	2	122 800 €	4			207 924 €	6
<b>Pays de la Loire</b>					251 018 €	6			251 018 €	6
<b>Provence Alpes Côte d'Azur</b>									0 €	0
<b>TOTAL</b>	15 627 420 €	32	6 188 709 €	39	1 570 064 €	42	58 200 €		23 444 393 €	114

## h. Cartographies

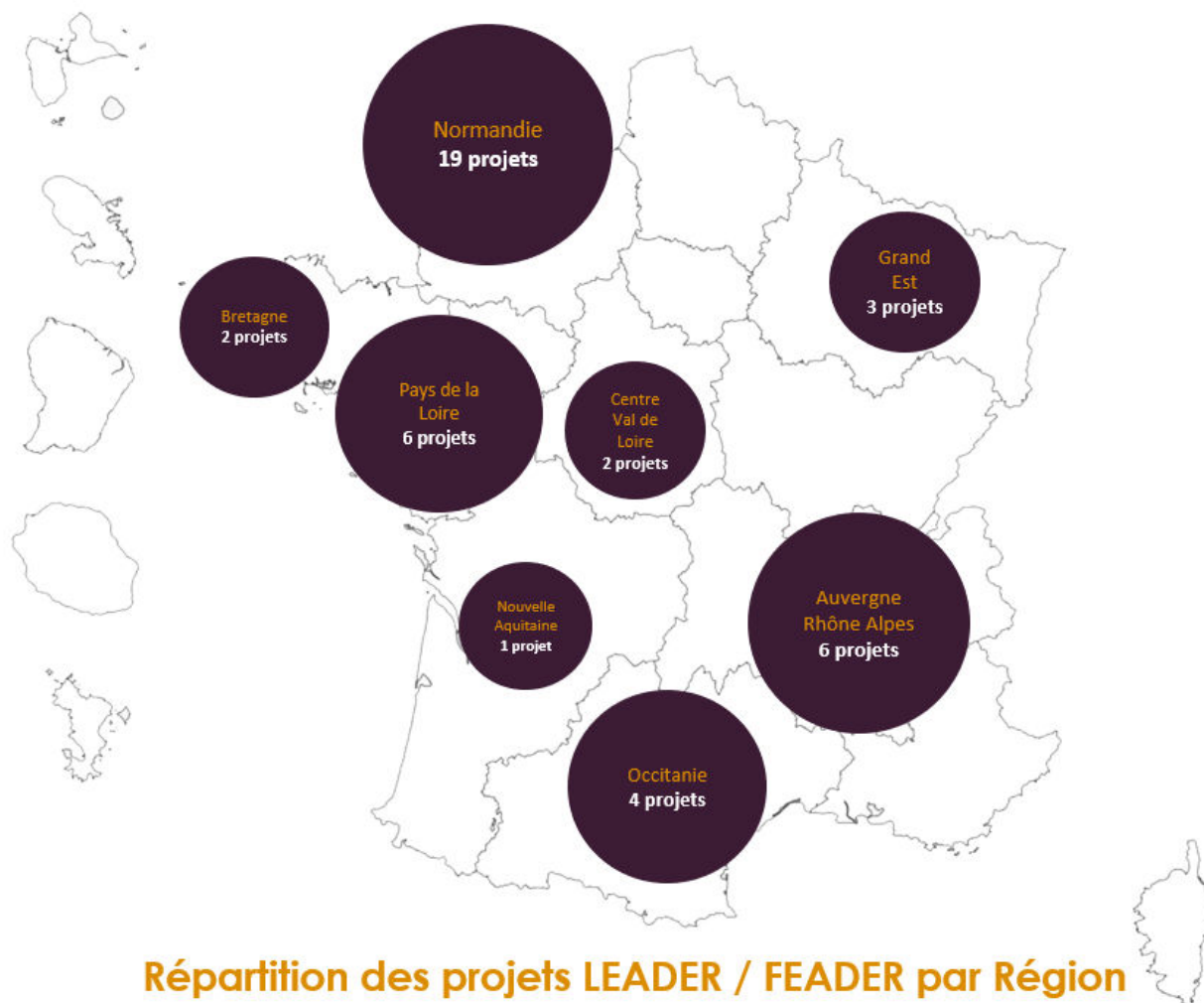
### Répartition des projets touchant la filière musicale financés via les fonds FEDER entre 2014 et 2020



## Répartition des projets touchant la filière musicale financés via les fonds FSE entre 2014 et 2020



## Répartition des projets touchant la filière musicale financés via les fonds LEADER et FEADER entre 2014 et 2020





# Les fonds sectoriels

## 1. Erasmus +

### A. Méthodologie & nombre de projets musique

Les données ont été importées sous format Excel à partir du site Internet Erasmus+ via le moteur de recherche des projets, qui donnait la possibilité de filtrer l'ensemble des projets par année, par type d'actions et de sous-actions.

Au total, **127 798** projets Erasmus+ ont été réalisés sur la période. Parmi ceux-ci :

- 14 544 ont été portés par une structure française (coordination) ;
- 12 654 projets ont inclus une structure française comme partenaire (hors coordination).

Répartition par types d'actions :

- action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage (80,30 %) ;
- action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions (15,28 %) ;
- action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération (1,50 %) ;
- actions Jean Monnet (1,22 %) ;
- sport (0,58 %).

À partir du fichier général, une recherche a été faite avec les mots clés « art », « culture », « cultural », « music », « musique », « musical », « festival », « concert », « jazz », « rock », « classique », « classical ».

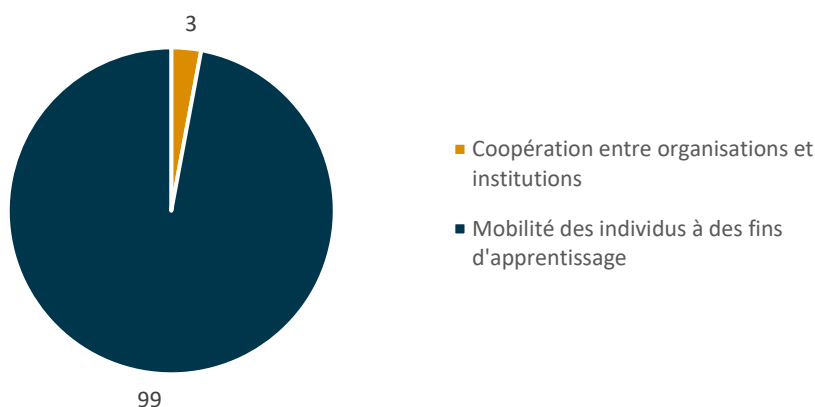
À partir de cette recherche et des descriptions des projets, un tri manuel a été effectué pour faire ressortir les projets liés à la filière musicale. Il a permis d'identifier dans un premier temps 172 projets. Un second tri a permis d'affiner la recherche pour identifier **102 projets touchant la filière musicale et impliquant au moins une structure française.**

Sur ces 102 projets, 58 étaient portés par une structure française, soit 57 % du total.

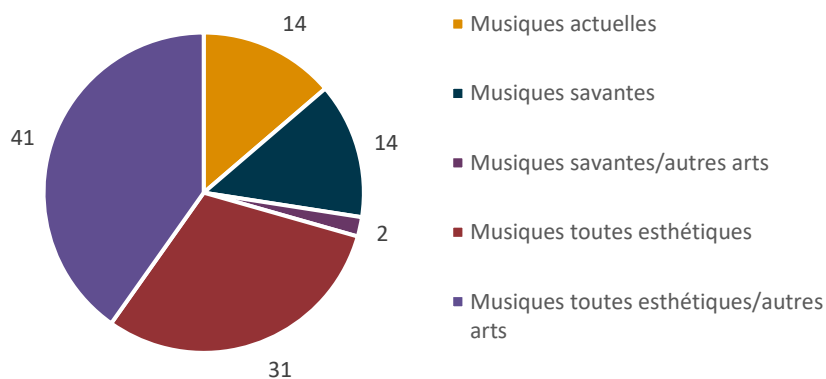
## B. Catégories de projet



### a. Typologies d'actions

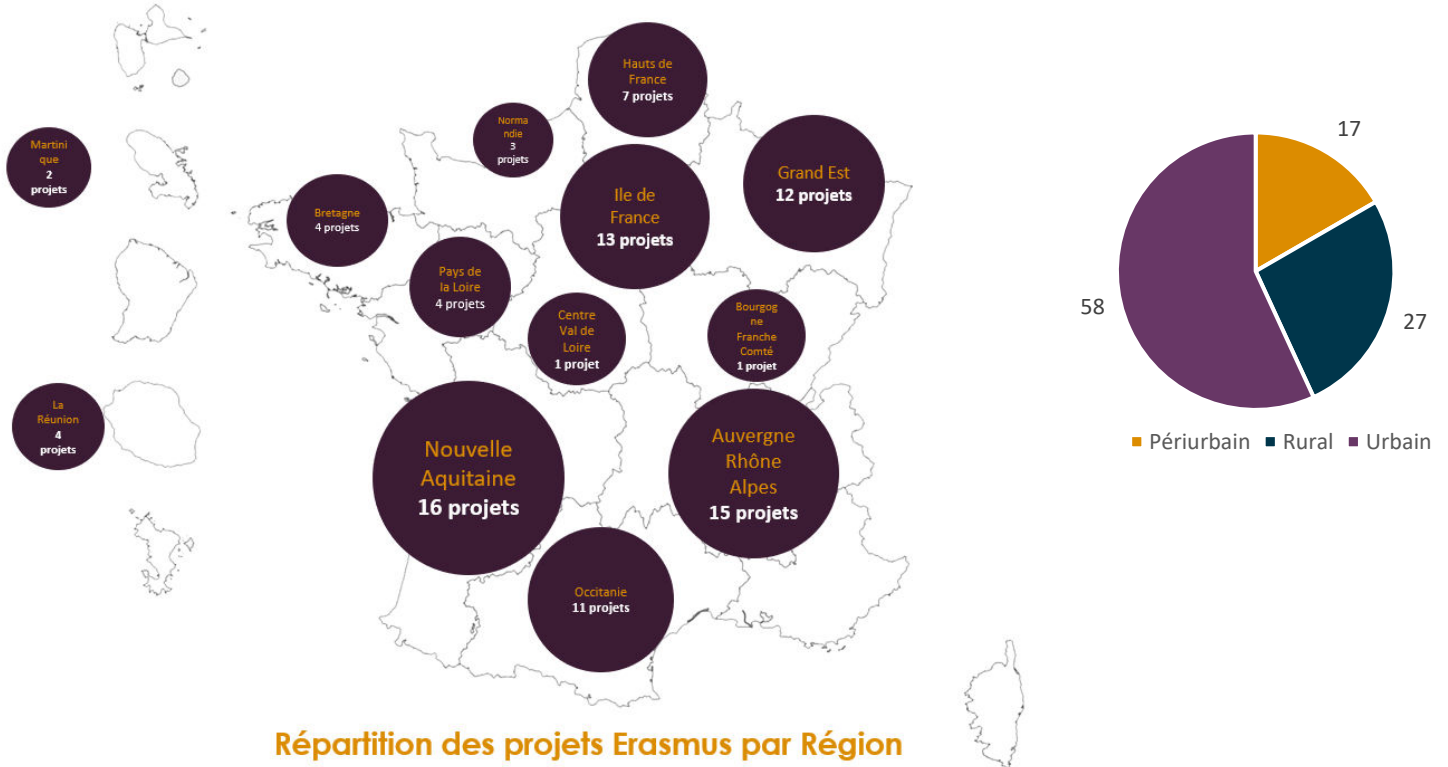


### b. Esthétiques représentées



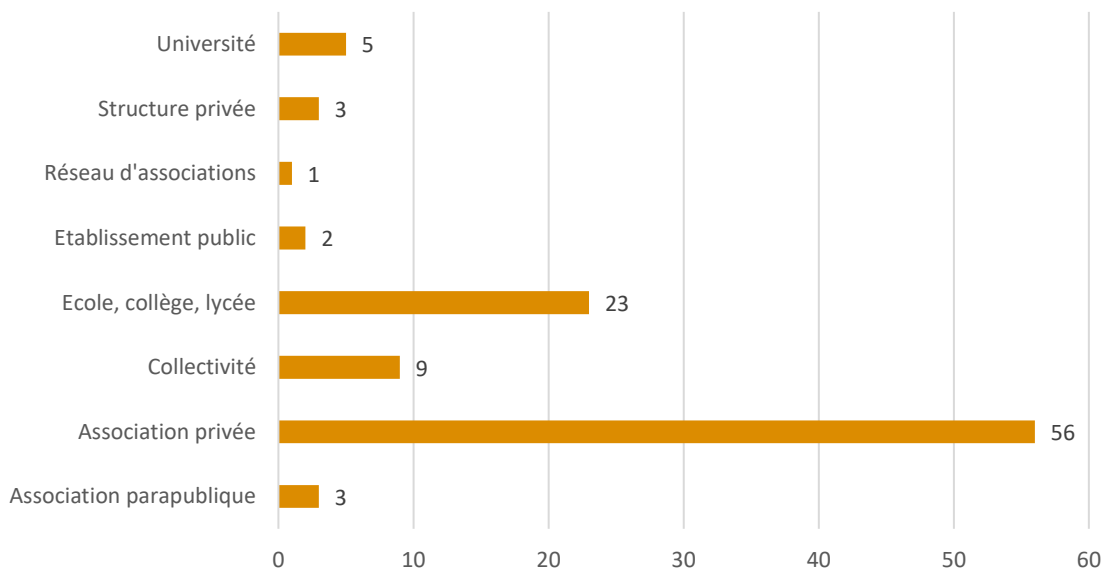
### c. Répartition territoriale

15 Régions sont représentées. Aucun projet n'a concerné la Corse, la Guyane et Mayotte.



### d. Bénéficiaires des projets

8 typologies de bénéficiaires ont été identifiées :

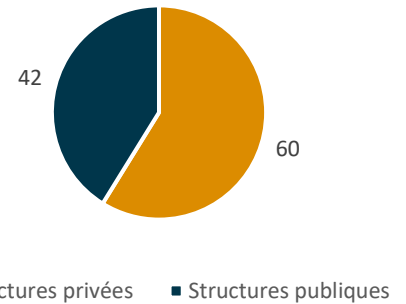


A noter :

- les conservatoires ont été classés dans le libellé « collectivités » ;
- les structures d'enseignement ont été scindées en deux catégories : « université » pour l'enseignement supérieur et « écoles, collèges, lycées » ;
- dans un projet il peut y avoir plusieurs partenaires français. Pour la classification, a été sélectionné le partenaire français le plus représentatif du projet.

On peut observer la répartition entre structures publiques et privées :

- structures privées : associations privées, réseau d'associations, structures privées ;
- structures publiques : associations parapubliques, collectivités, écoles, collèges et lycées, établissements publics et universités.



### e. Montants alloués

Au total, ces 102 projets ont reçu 5 513 432 €, les aides allant de 4 206 € à 2 500 000 €. La moyenne par projet est de 54 053 €, et la médiane est à 195 030 €.

## 2. Europe créative

### A. Méthodologie & nombre de projets musique

Les données ont été importées sous format Excel depuis le site

<https://culture.ec.europa.eu/creative-europe/projects/search> qui référence l'ensemble des projets Europe créative. Sur la période 2014-2020, 4 709 actions ont été référencées, tous pays et toutes thématiques confondus.

Une sélection via le moteur de recherche a été faite en additionnant :

- le critère d'année > 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 ;
- le critère de pays coordinateur et/ou partenaire > France;
- les mots clés : « music », « festival », jazz », « rock » et « classical ».

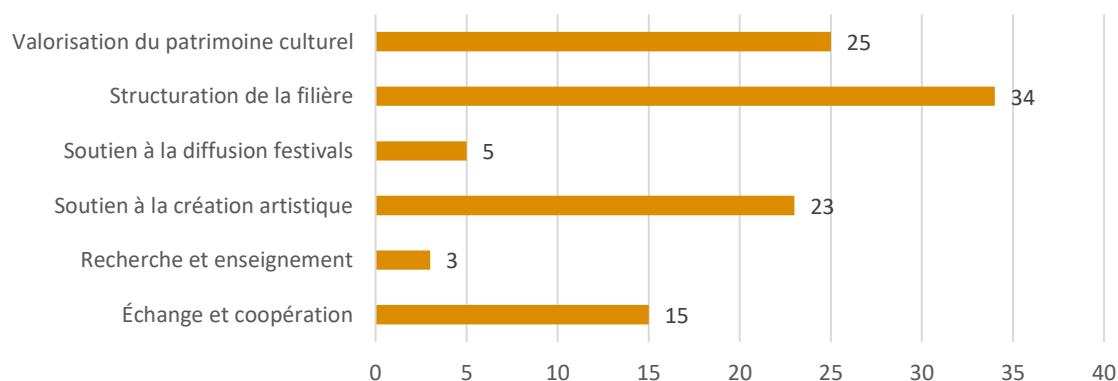
À partir de cette recherche et des descriptions des projets, un tri manuel a été effectué pour faire ressortir les projets liés à la filière musicale. Il a permis d'identifier dans un premier temps 848 projets impliquant une structure française, en tant que partenaire ou coordinateur.

Après un export de ces 848 actions, un second tri manuel a été effectué, qui a permis d'identifier **105 projets touchant la filière musicale et impliquant au moins une structure française** :

- 68 projets (64,8 %) où une structure française est coordinatrice dans l'action (seule ou avec d'autres partenaires) ;
- 37 projets (35,2 %) où une structure française est partenaire de l'action.

### B. Catégories de projets

#### a. Typologies d'actions

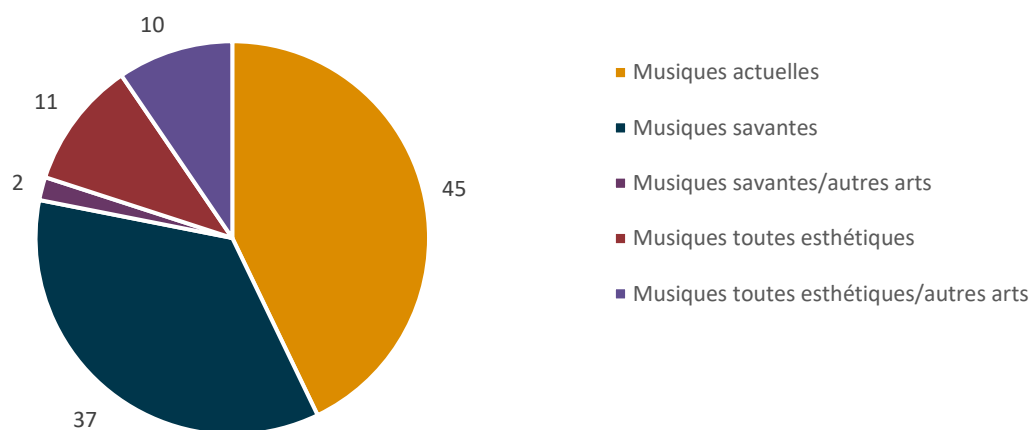


Les projets musique soutenus par Europe créative participent en premier lieu à la structuration de la filière (32 %), à la valorisation du patrimoine culturel (24 %) et à la création artistique (22 %).

On notera que, parmi les 105 actions, 4 ont pour objectif d'œuvrer en faveur de l'égalité femmes/hommes et le développement durable :

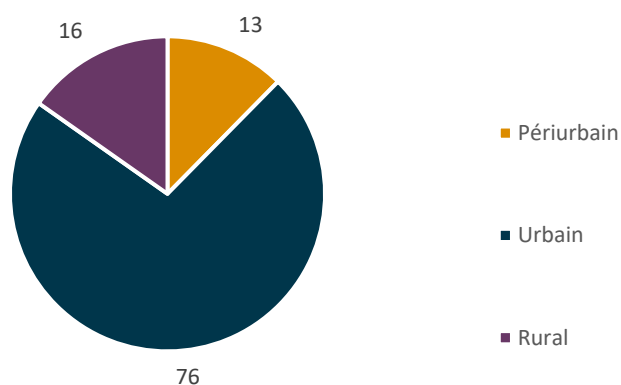
- Mewem Europa – Fédération des labels indépendants (égalité F/H) ;
- Keychange – la Sacem (égalité F/H) ;
- Green Europe Experience – We love green (environnement) ;
- Blockchain My Art (environnement).

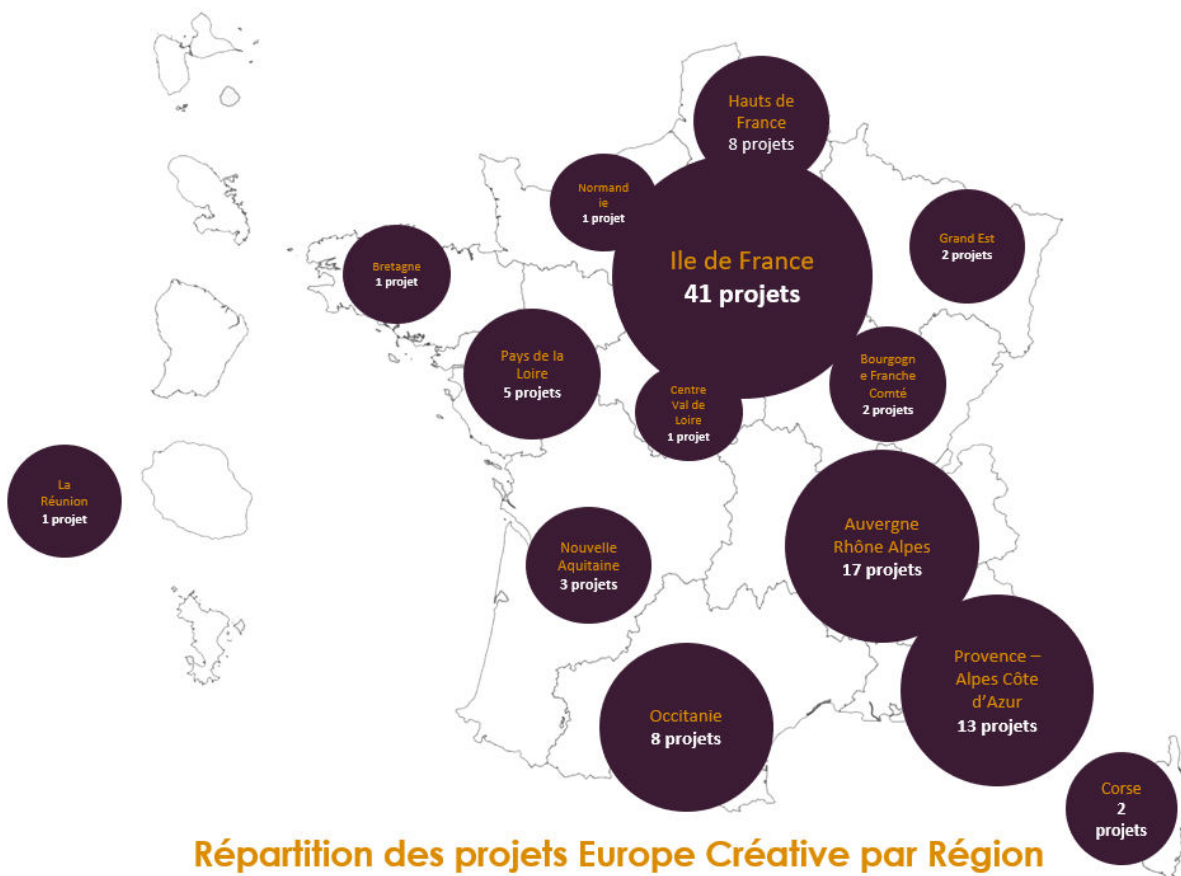
## b. Esthétiques représentées



## c. Répartition territoriale

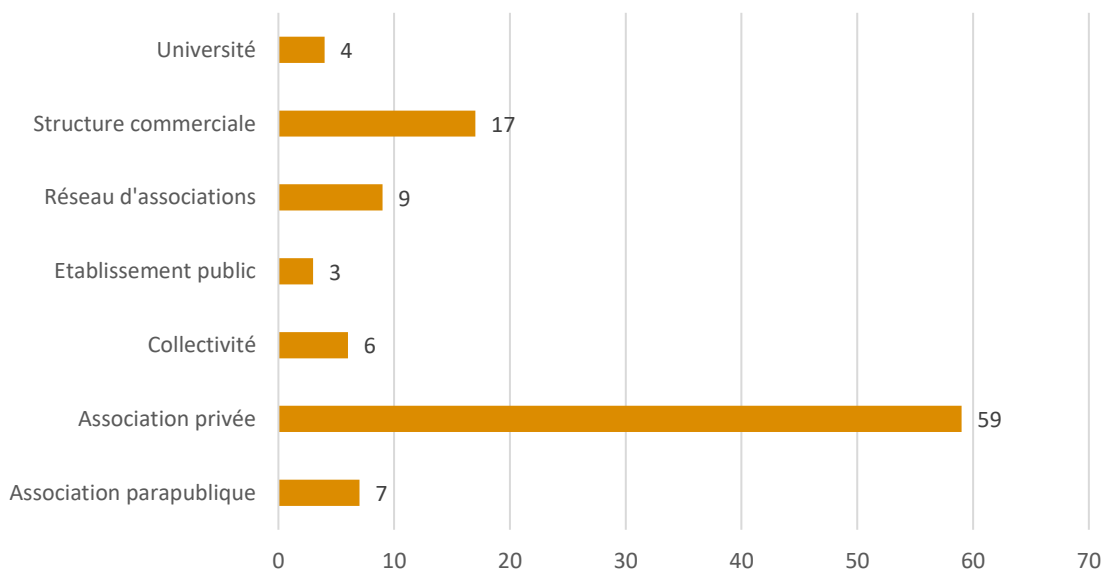
Les structures françaises impliquées dans les actions sont majoritairement situées dans des pôles urbains (72 %). La Région Île-de-France est largement en tête (39 % des projets).





### d. Bénéficiaires des projets

7 types de bénéficiaires ont été identifiés.



Ce sont les associations privées qui bénéficient le plus du programme (56 %).

### e. Montants alloués

Au total, ces 105 projets ont reçu **52 921 575 €**. Les aides vont de 41 000 € à 2 000 000 €.

La moyenne par projet est de 504 015 €, et la médiane est à 200 000 €.

Parmi les 68 projets où la France est coordinatrice, **35 ont été des projets réalisés seuls, et 33 ont impliqué des partenaires.**

**Les 35 projets réalisés seuls ne concernent que 11 bénéficiaires différents**, parmi lesquels 5 ont porté plusieurs projets :

- Medici.tv : 76 projets (pour un total de 2 261 1941 €) ;
- Réseau européen de musique ancienne : 6 projets (pour un total de 734 000 €) ;
- Festival du film d'Aubagne (création sonore et musicale pour le cinéma) : 6 projets (pour un total de 246 000 €) ;
- Europe Jazz Network : 6 projets (pour un total de 1 492 000 €) ;
- Live DMA : 4 projets (pour un total de 668 712 €).

**90 % des fonds du programme ont été attribués à 50 % des bénéficiaires.**

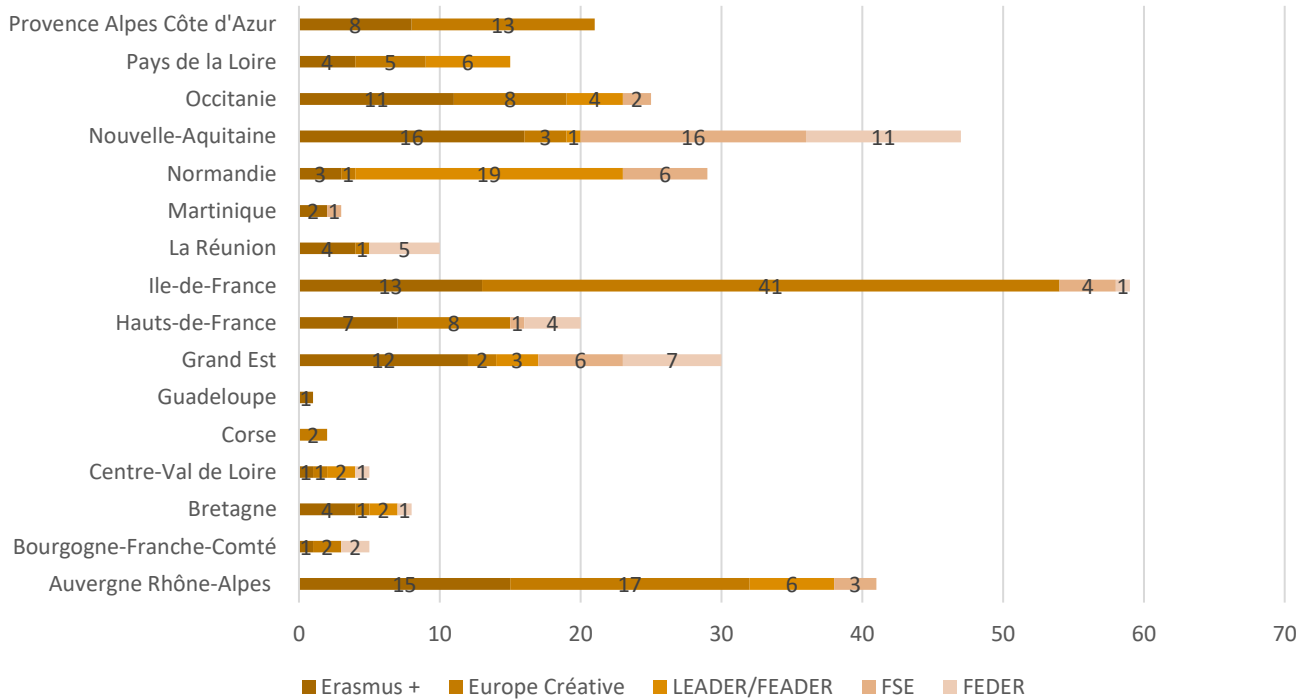
## 3. Total des projets réalisés sur la période

Fonds	Projets répertoriés (total, tous pays du programme confondus)	Nb de projets musique impliquant une structure française	Ratio (nombre)	Montant disponible en 2014 - 2020	Montant alloué aux projets musique	Ratio (montants)
Erasmus (total)	127 798	102	<b>0,079%</b>	14,774 + 1,68 = 16 454 milliards d'€ <sup>7</sup>	5 513 432 €	<b>0,033%</b>
Europe Créative - volet culture	4709	105	<b>2,22%</b>	1,47 milliards d'€ <sup>8</sup>	52 921 575 €	<b>3,6%</b>

<sup>7</sup> Information disponible page 18 : [https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/files/resources/erasmus-plus-programme-guide\\_fr.pdf](https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/files/resources/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf)

<sup>8</sup> Information disponible : <https://culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe/about-the-creative-europe-programme>





ÉTUDE  
OCTOBRE  
2023

Centre national  
de la musique



# Cartographie des fonds européens utilisés par la filière musicale française

Sur la période  
2014-2020

Crédits

Réalisation

Franck Olivier Schmitt

Coordonné par

La cellule Europe